

---

## **POLITIQUE DE MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ENTRE LES CAMPUS DE LA MAURICIE ET DE MONTRÉAL**

---

### **PRÉAMBULE**

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre son programme d'études médicales de premier cycle sur deux campus, celui de Montréal et celui de la Mauricie. Bien que le programme d'étude soit le même, les campus sont considérés comme étant distincts.

L'admission au programme de médecine tient compte de cette distinction dès la première année du programme des études médicales de premier cycle.

Le campus d'attache est déterminé lors de l'offre d'admission faite à l'étudiant.e que ce soit à l'année préparatoire ou à la première année du programme de médecine de premier cycle. L'offre d'admission est finale et définitive. Elle est liée au campus d'attache désigné.

### **MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ENTRE LES CAMPUS**

Il est permis pour un.e étudiant.e de participer à certaines activités sur le campus qui n'est pas son campus d'attache en respectant les conditions suivantes :

- 1) Assister à des cours magistraux si les capacités d'accueil de la classe le permettent (nombre de sièges suffisant).
- 2) Faire un examen si les capacités d'accueil de la salle d'examen le permettent (nombre de sièges suffisant). Une demande à la TGDE ou TCTB doit être faite au minimum 10 jours ouvrés avant la date de l'examen. La demande est sujette à l'approbation de la direction du programme.
- 3) Suivre un cours à option durant les années précliniques.
- 4) Faire des stages obligatoires à l'externat selon les disponibilités des capacités d'accueil du milieu et les règles de l'externat. L'horaire et la grille de stages sont faits par le campus d'attache.
- 5) Faire des stages à option selon les capacités d'accueil du milieu et les règles de l'externat.

### **TRANSFERTS D'ÉTUDIANTS D'UN CAMPUS À L'AUTRE**

En dehors des situations qui précèdent, l'étudiant.e qui a accepté une offre d'admission s'engage à suivre la totalité de ses études médicales de premier cycle dans son campus d'attache. Aucun transfert de campus n'est autorisé tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle.